

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Séance du 17 NOVEMBRE 2025

Présents : 10

Ayant pris part à la décision : 12

N° D2025_039

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept novembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLIS, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire) Mme Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLIS)

Secrétaire de séance : M. J-P PILLON

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Date de l'affichage : 10 novembre 2025

OBJET : - TARIFICATION DES EMPLACEMENTS AU MARCHE HEBDOMADAIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le marché hebdomadaire de la commune, situé Place Longue.

Il propose de fixer un tarif de 1€ par emplacement par jour de marché. Le droit de place sera payable par semestre, après émission d'un titre de recette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De FIXER un tarif de 1€ par emplacement par jour de marché. Ce droit de place entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- HABILITE Monsieur le Maire, à prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre PILLON

Accusé de réception en préfecture
001-210103896-20251117-D2025_039-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture le
et publication du 27/11/2025